

car désigné pour l'insertion de  
 AVIS DE VENTES JUDICIAIRES  
 FORMATIONS DE SOCIÉTÉS  
 et autres PUBLICATIONS LÉGALES  
 et JUDICIAIRES.

**Publications légales**

Etude de M<sup>e</sup> DUTHOIT, notaire à  
 Roubaix.

**Formation de Société.**

D'un contrat passé devant  
 M. DUTHOIT, notaire à Roubaix, le  
 vingt-deuxième décembre mil huit cent  
 soixante-seize, enregistré au  
 canton de Roubaix-Ouest, la  
 seconde au greffe du tribunal  
 de Commerce de la même  
 ville.

Il appert :

— Que M. ALEXANDRE HARTMANN,  
 négociant demeurant à Roubaix, rue  
 du Square, 20 ;  
 Et une autre personne dénommée  
 audit contrat,  
 Ont formé entre eux une société en  
 nom collectif à l'égard de M. HART-  
 MANN seul associé responsable et en  
 commandite à l'égard de l'autre per-  
 sonne simple bailleur de fonds.

Cette société a pour objet la vente et  
 l'achat par commission, de tous alpa-  
 cas de coton ou laine, filés ou non  
 filés.

La raison sociale est : **ALEXAN-  
 DRE HARTMANN & C<sup>e</sup>.**

La signature sociale portera ces  
 noms.

Le siège de la société est actuel-  
 lement fixé à Roubaix, rue du Square,  
 n° 20.

La durée de la société est fixée à  
 quinze années à partir du premier  
 novembre mil huit cent soixante-seize  
 avec faculté respective à chacun des  
 associés de résilier la société à l'expir-  
 ation de la durée ou de la dixième  
 année de sa durée en se prévenant ré-  
 ciproquement et par écrit six mois à  
 l'avance.

M. HADWEN apporte à la société à  
 titre de commandite la somme de dix  
 mille francs.

M. HARTMANN apporte son industrie.

La signature et l'administration n'ap-  
 partiennent qu'à M. Hartmann qui ne  
 pourra faire usage de la signature que  
 pour les affaires de la société inscrites  
 sur les registres.

Tout emprunt sans l'autorisation du  
 commanditaire est interdit au gérant.

En aucun cas, le commanditaire ne  
 pourra être tenu au de là de sa com-  
 mandite et il ne pourra jamais être  
 obligé à rapporter ses bénéfices et les  
 intérêts de son apport, ou à verser ca-  
 pitaux même à l'égard des tiers.

En cas de décès du commanditaire la  
 société continuera avec ses héritiers ou  
 représentants.

*Postérieurement conforme.*  
 (Signé) E. DUTHOIT.

Etude de M<sup>e</sup> DUTHOIT notaire à  
 Roubaix.

D'un contrat passé devant  
 M. DUTHOIT, notaire à Rou-  
 baix, le vingt-deuxième décembre mil  
 huit cent soixante-seize, enregistré,  
 dont deux expéditions ont  
 été déposées le vingt-un  
 décembre courant, l'une au  
 greffe de la justice de paix du  
 canton de Roubaix-Ouest, la  
 seconde au greffe du tribunal  
 de Commerce de la même  
 ville.

Il appert :

— Que M. AUGUSTE BIGNO, notaire  
 à Tourcoing, a été nommé  
 mil huit cent soixante-seize,  
 enregistré,  
 dont deux expéditions ont  
 été déposées le vingt-un  
 décembre courant, l'une au  
 greffe de la justice de paix du  
 canton de Roubaix-Ouest, la  
 seconde au greffe du tribunal  
 de Commerce de la même  
 ville.

En cas de décès du commanditaire la  
 société continuera avec ses héritiers ou  
 représentants.

*Postérieurement conforme.*  
 (Signé) E. DUTHOIT.

Etude de M<sup>e</sup> DUTHOIT notaire à  
 Roubaix.

D'un contrat passé devant  
 M. DUTHOIT, notaire à Rou-  
 baix, le vingt-deuxième décembre mil  
 huit cent soixante-seize, enregistré,  
 dont deux expéditions ont  
 été déposées le vingt-un  
 décembre courant, l'une au  
 greffe de la justice de paix du  
 canton de Roubaix-Ouest, la  
 seconde au greffe du tribunal  
 de Commerce de la même  
 ville.

En cas de décès du commanditaire la  
 société continuera avec ses héritiers ou  
 représentants.

*Postérieurement conforme.*  
 (Signé) E. DUTHOIT.

**CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS**

Les amis et connaissances de la famille  
 SEGARD-ROHART, qui par obit, n'au-  
 ront pas reçu de lettre de faire part du  
 décès de Dame Marie-Joséphine ROHART,  
 décédée à Roubaix, le 20 décembre 1876,  
 à l'âge de 26 ans, sont priés de considérer le  
 présent avis comme en tenant lieu et de  
 vouloir bien assister au convoi et ser-  
 vices funéraires qui auront lieu le samedi  
 23 courant, à 9 heures, en l'église Notre-  
 Dame, à Roubaix. — Les vigiles seront  
 chantées le vendredi 22, à 4 heures 1/4. —  
 L'assemblée à la maison mortuaire, rue du  
 Bois, 31.

Un obit solennel du mois sera célé-  
 bré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le  
 vendredi 22 décembre 1876, à 9 heures 1/2,  
 pour le repos de l'âme de Dame CHANA  
 VALCKE, décédée à Roubaix, le 23 novem-  
 bre 1876, à l'âge de 27 ans. — Les personnes  
 qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre  
 de faire part, sont priées de vouloir bien  
 considérer le présent avis comme en tenant  
 lieu.

**AVIS IMPORTANT**

Les annonces judiciaires et légales des  
 cantons de Roubaix et de Lannoy, publiées  
 dans le Journal de Roubaix, peuvent être  
 reproduites gratuitement dans les demandes  
 des tribunaux et dans deux autres journaux  
 politiques et judiciaires de l'arrondissement :

La Gazette de Tourcoing  
 et la Presse Franco, de Lille.

Les annonces de ventes, les annonces com-  
 mercials, les demandes de offres d'emplois,  
 etc., etc., publiées dans le Journal de Rou-  
 baix, peuvent être reproduites à prix réduits  
 dans :

La Gazette de Tourcoing  
 et dans la Presse Franco, de Lille.

**LETRES MORTUAIRES ET OBITS**

Imprimerie Alfred Roboux. — Avis gratuit dans  
 les deux éditions du Journal de Roubaix  
 et dans la Gazette de Tourcoing (journal quoti-  
 dien) et dans la Presse Franco, de Lille.

**LES ANNONCES DE VENTES**

Les annonces de ventes, les annonces com-  
 mercials, les demandes de offres d'emplois,  
 etc., etc., publiées dans le Journal de Rou-  
 baix, peuvent être reproduites à prix réduits  
 dans :

La Gazette de Tourcoing  
 et dans la Presse Franco, de Lille.

**LES ANNONCES DE VENTES**

Les annonces de ventes, les annonces com-  
 mercials, les demandes de offres d'emplois,  
 etc., etc., publiées dans le Journal de Rou-  
 baix, peuvent être reproduites à prix réduits  
 dans :

La Gazette de Tourcoing  
 et dans la Presse Franco, de Lille.

**LES ANNONCES DE VENTES**

Les annonces de ventes, les annonces com-  
 mercials, les demandes de offres d'emplois,  
 etc., etc., publiées dans le Journal de Rou-  
 baix, peuvent être reproduites à prix réduits  
 dans :

La Gazette de Tourcoing  
 et dans la Presse Franco, de Lille.

**LES ANNONCES DE VENTES**

Les annonces de ventes, les annonces com-  
 mercials, les demandes de offres d'emplois,  
 etc., etc., publiées dans le Journal de Rou-  
 baix, peuvent être reproduites à prix réduits  
 dans :

La Gazette de Tourcoing  
 et dans la Presse Franco, de Lille.

**LES ANNONCES DE VENTES**

Les annonces de ventes, les annonces com-  
 mercials, les demandes de offres d'emplois,  
 etc., etc., publiées dans le Journal de Rou-  
 baix, peuvent être reproduites à prix réduits  
 dans :

La Gazette de Tourcoing  
 et dans la Presse Franco, de Lille.

**LES ANNONCES DE VENTES**

Les annonces de ventes, les annonces com-  
 mercials, les demandes de offres d'emplois,  
 etc., etc., publiées dans le Journal de Rou-  
 baix, peuvent être reproduites à prix réduits  
 dans :

La Gazette de Tourcoing  
 et dans la Presse Franco, de Lille.

**LES ANNONCES DE VENTES**

Les annonces de ventes, les annonces com-  
 mercials, les demandes de offres d'emplois,  
 etc., etc., publiées dans le Journal de Rou-  
 baix, peuvent être reproduites à prix réduits  
 dans :

La Gazette de Tourcoing  
 et dans la Presse Franco, de Lille.

**LES ANNONCES DE VENTES**

Les annonces de ventes, les annonces com-  
 mercials, les demandes de offres d'emplois,  
 etc., etc., publiées dans le Journal de Rou-  
 baix, peuvent être reproduites à prix réduits  
 dans :

La Gazette de Tourcoing  
 et dans la Presse Franco, de Lille.

**LES ANNONCES DE VENTES**

Les annonces de ventes, les annonces com-  
 mercials, les demandes de offres d'emplois,  
 etc., etc., publiées dans le Journal de Rou-  
 baix, peuvent être reproduites à prix réduits  
 dans :

La Gazette de Tourcoing  
 et dans la Presse Franco, de Lille.

**LES ANNONCES DE VENTES**

Les annonces de ventes, les annonces com-  
 mercials, les demandes de offres d'emplois,  
 etc., etc., publiées dans le Journal de Rou-  
 baix, peuvent être reproduites à prix réduits  
 dans :

La Gazette de Tourcoing  
 et dans la Presse Franco, de Lille.

**LES ANNONCES DE VENTES**

Les annonces de ventes, les annonces com-  
 mercials, les demandes de offres d'emplois,  
 etc., etc., publiées dans le Journal de Rou-  
 baix, peuvent être reproduites à prix réduits  
 dans :

La Gazette de Tourcoing  
 et dans la Presse Franco, de Lille.

**LES ANNONCES DE VENTES**

Les annonces de ventes, les annonces com-  
 mercials, les demandes de offres d'emplois,  
 etc., etc., publiées dans le Journal de Rou-  
 baix, peuvent être reproduites à prix réduits  
 dans :

La Gazette de Tourcoing  
 et dans la Presse Franco, de Lille.

**LES ANNONCES DE VENTES**

Les annonces de ventes, les annonces com-  
 mercials, les demandes de offres d'emplois,  
 etc., etc., publiées dans le Journal de Rou-  
 baix, peuvent être reproduites à prix réduits  
 dans :

La Gazette de Tourcoing  
 et dans la Presse Franco, de Lille.

**LES ANNONCES DE VENTES**

Les annonces de ventes, les annonces com-  
 mercials, les demandes de offres d'emplois,  
 etc., etc., publiées dans le Journal de Rou-  
 baix, peuvent être reproduites à prix réduits  
 dans :

La Gazette de Tourcoing  
 et dans la Presse Franco, de Lille.

**LES ANNONCES DE VENTES**

Les annonces de ventes, les annonces com-  
 mercials, les demandes de offres d'emplois,  
 etc., etc., publiées dans le Journal de Rou-  
 baix, peuvent être reproduites à prix réduits  
 dans :

La Gazette de Tourcoing  
 et dans la Presse Franco, de Lille.

Fouquetteau et de M. Jacob, qui es-  
 sayèrent de lui prouver l'inutilité de ses  
 dénégations, il a persisté à nier. Billoir  
 a été reconduit à Mazas. On a remar-  
 qué simplement chez lui un léger trou-  
 ble, un frémissement des lèvres et un  
 léger papillement des yeux à la vue  
 des objets sanglants.

— GRANDE DÉCOUVERTE D'ANTIQUES ET  
 D'ŒUVRES D'ART. — M. Schliemann, dont  
 on connaît les recherches méritoires  
 mais jusqu'ici peu fructueuses, à l'île  
 d'Ithaque, aux champs où fut Troie, vient  
 de faire, à Olympie et à Mycènes des  
 fouilles dont l'heureux résultat est en-  
 core incalculable. Voici son télégramme  
 au roi des Hellènes, nous le traduisons  
 du grec :

« Trésors trouvés par moi suffisent,  
 seuls, à grand musée le plus admirable  
 monde, devant attirer en Grèce milliers  
 d'étrangers de tous pays. L'amour de la  
 science et de l'art me pousse seul; je ne  
 demande rien pour tout ce grand trésor;  
 je le donne avec enthousiasme à la  
 Grèce. »

— LE PREMIER PIANISTE DU MONDE. —  
 L'abbé Liszt quittera Bude-Pesth un des  
 premiers jours de janvier, se rendra pour  
 quelques jours à Vienne, et passera en-  
 suite le reste de l'hiver dans les Pays-  
 Bas où il sera l'hôte du roi de Hollande.

**TRIBUNAUX**

LES JOURNAUX RÉPUBLICAINS ET M<sup>me</sup> DE  
 MONTJOY. — La Cour, Chambre des ap-  
 pels de police correctionnelle, étant saisie  
 aujourd'hui de l'appel interjeté par les  
 journaux : la Petite République fran-  
 çaise, les Droits de l'Homme, la Tri-  
 bune, le Peuple et l'Indépendance belge,  
 contre le jugement de la 10<sup>e</sup> chambre  
 qui les avait condamnés dans l'affaire  
 de M<sup>me</sup> la comtesse de Montjoy. A l'au-  
 dience, la Petite République française  
 s'est déistée de son appel, et la Cour a  
 confirmé par défaut, à l'égard des autres  
 journaux, la décision des premiers juges.  
 On se souvient qu'en première instance,  
 la Tribune et la Petite République fran-  
 çaise ont été condamnées à 1,500 fr.  
 d'amende et 1,500 fr. de dommages-  
 intérêts; les Droits de l'Homme, le  
 Peuple et l'Indépendance belge à 1,000  
 fr. d'amende et à 1,000 fr. de domma-  
 ges-intérêts. L'insertion du jugement a,  
 en outre, été ordonnée dans plusieurs  
 journaux de Paris et des départements.

**NOUVELLES DU MATIN**

On a distribué aujourd'hui au Sénat un  
 rapport de M. Bernard au nom de la com-  
 mission des finances sur le budget des  
 dépenses de l'exercice 1877 pour le ministè-  
 re de la justice, et un rapport de M. Fe-  
 ray au nom de la même commission, sur  
 le budget du ministère de la guerre.

Contrairement au bruit répandu, M.  
 le premier président Devienne n'a pas,  
 jusqu'aujourd'hui, remis sa démission à  
 M. le garde des sceaux.

M. Devienne devant attendre le 3 fé-  
 vrier prochain le limite d'âge, en parle  
 depuis trois mois de son intention de se  
 retirer avant le mois de février.

(Correspondance Havas).

Divers journaux ont annoncé que M.  
 Anfroy, notre attaché militaire à Wash-  
 ington, avait été retenu en prison pré-  
 ventive.

Cette assertion est inexacte. M. Anfroy  
 n'a point été mis en prison un seul in-  
 stant.

(Agence Havas).

MM. de Belcastel, de Dompierre-d'Hor-  
 nay et Chesnelong ont eu une entrevue  
 avec le général Berthaut, qui s'est dé-  
 claré favorable au rétablissement des cré-  
 dits affectés aux armées militaires.

Vienne, 20 décembre.

Une dépêche de Belgrade annonce qu'à  
 la suite d'un incident regrettable qui a  
 eu lieu hier entre une sentinelle de la  
 forteresse de Boigrade et un des moni-  
 trichiens qui croisent sur le Danube, le  
 ministre serbe a donné sa démission.

Yew-York, 20 décembre.

La législature démocratique de la Caro-  
 line du Sud a élu M. Ch. Butler, sénat-  
 eur des Etats-Unis pour cet Etat.

**NOUVELLES DU SOIR**

Voici le sommaire du Journal offi-  
 ciel du 21 décembre :

— Loi ayant pour objet de modifier l'article  
 70 de la loi du 10 août 1874 sur les conseils  
 généraux.

— Décrets nommant des maires et des ad-  
 joints.

— Arrêtés nommant le chef du cabinet et le  
 secrétaire particulier du garde des sceaux, mi-  
 nistre de la justice.

**NOUVELLES DU SOIR**

On nous écrit de Paris, ce matin :

« Le Siècle qui avait annoncé, il y a  
 trois jours, qu'il n'y avait pas de mou-  
 vement préfectoral en préparation, dit  
 aujourd'hui : « On étudie en ce moment  
 au ministère de l'intérieur les dossiers  
 du personnel administratif; il est pro-  
 bable que, d'ici peu de temps, ce tra-  
 vail sera assez avancé pour qu'il soit  
 possible de s'occuper, en toute con-  
 naissance de cause, du mouvement pré-  
 fectoral prématurément annoncé par  
 plusieurs confrères. »

« A l'issue de la séance du Sénat, hier,  
 les membres de l'Union républicaine de  
 cette Assemblée se sont réunis sous la  
 présidence de M. Schœlcher. Il s'agis-  
 sait de déterminer la ligne de conduite  
 à suivre en présence des propositions  
 de la commission des finances. On a été  
 d'accord pour réserver complètement la  
 question de l'étendue des droits finan-  
 ciers du Sénat, qui est une question  
 constitutionnelle, dont la solution échap-  
 pe aux Chambres tant que la période de  
 révision de la Constitution n'est pas  
 ouverte. »

« Mais sur la proposition de M. Victor  
 Hugo, la réunion a décidé à l'unanimité  
 de confirmer par son vote la suppression  
 du traitement des amonitions militai-  
 res opérée par la Chambre des députés. »

« D'après la Nation » aussitôt que

tous les rapports auront été déposés, on  
 demandera que le Sénat se réunisse tous  
 les jours de neuf heures à six heures  
 avec une suspension de deux heures. »

« La Commission du budget s'est réu-  
 nie, hier mercredi, au Palais Bourbon,  
 pour discuter les divers crédits supplé-  
 mentaires soumis à son examen par M.  
 le ministre des finances. »

« Incidemment, la question des droits  
 du Sénat en matière de lois de finances  
 a été soulevée par M. Lepère, et ce  
 grave sujet a été l'objet d'un très-long  
 débat. »

« M. Lepère a vivement insisté sur la  
 nécessité où est la Chambre des députés,  
 de ne pas laisser sans réponse la décla-  
 ration inconstitutionnelle faite par M.  
 Pouyer-Quertier au Sénat. »

« Ont ensuite parlé MM. Mathieu-Bod-  
 det, Marcel, Barthe, Al. Grévy, Rou-  
 vier, etc. nul n'a reconnu l'égalité du  
 Sénat. »

« Le président de la commission (M.  
 Gambetta) a pris une part active aux  
 débats : entre autres choses il a dit :  
 « Nous ne voulons pas faire au Sénat  
 une querelle injuste, mais nous voulons  
 que ses droits soient établis et détermi-  
 nés. »

« Voici la fin de la séance :  
 « M. Riondel demande quelle sera la  
 procédure à suivre au cas où le Sénat  
 viendrait à voter une augmentation de  
 crédit. »

« M. le président. — Il y aura trois  
 manières d'opérer : 1<sup>o</sup> opposer la ques-  
 tion préalable; 2<sup>o</sup> réclamer une inter-  
 pellation de la constitution; 3<sup>o</sup> rejeter  
 le vote. »

« M. Lepère ne voit dans ces trois  
 moyens que le deuxième qui lui paraît  
 acceptable : le président devra poser la  
 question devant la Chambre, et celle-ci  
 fera connaître ses intentions. »

« La commission a ajourné toute déci-  
 sion jusqu'à ce que le Sénat lui-même  
 ait, de son côté, statué définitivement. »

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS  
 Séance du 20 décembre

« M. Ernest Lefebvre dépose une  
 pétition signée de 42 membres deman-  
 dant l'ouverture d'un crédit de 30,000  
 francs, pour être distribué à titre de  
 secours aux familles des condamnés et  
 détenus politiques. »

« M. Engelhard demanda la discussion  
 immédiate. M. le préfet de la Seine s'y  
 oppose, et dit que dans les secours dis-  
 tribués par l'administration, on n'a  
 jamais écarté les personnes qui avaient  
 des parents condamnés ou détenus pour  
 quelle cause que ce soit. »

« La question préalable est repoussée  
 et la proposition de M. Ernest Lefebvre  
 est adoptée. »

« Le Soleil fait les observations sui-  
 vantes :  
 « En Russie, il existe partout, d'im-  
 menses étendues de territoire sans villes,  
 sans populations, sans villages. »

« Là, les communications deviennent  
 très-difficiles, les ordres ne peuvent  
 circuler qu'avec une extrême lenteur. »

« Enfin, l'administration militaire  
 russe, quoique ayant fait des progrès,  
 est loin encore d'être organisée avec  
 le même ensemble que l'administration  
 militaire allemande et l'administration  
 militaire française. »

« La mobilisation de l'armée a donc  
 échoué en Russie comme avait échoué  
 l'emprunt à l'étranger. »

Petite Bourse du soir :

3 0/0, 70.57 1/2 67 1/2.  
 Emprunt, 104.87 1/2 92 1/2.  
 Turc, 11.10 15 12 1/2.  
 Egyptienne, 251.87 250.62.  
 Banque 363.75.  
 Italien 71.30.

**DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES**

Saint-Petersbourg, 20 décembre.

On n'a pas appris dans les cercles  
 officiels de Saint-Petersbourg que l'ar-  
 mistice ait été prolongé, comme l'an-  
 noncent certains journaux étrangers. La  
 nouvelle d'après laquelle le gouverne-  
 ment russe serait sur le point d'augmen-  
 ter les droits de douane sur les rails de  
 chemins de fer, est également dénuée  
 de fondement.

Vienne, 20 décembre.

La Correspondance politique publie  
 la note suivante :

« Hier, ont été tirés des bastions de  
 la forteresse de Belgrade quelques coups  
 de fusil sur le Monitor autrichien Maros,  
 au moment où il partait pour Semlin. Le  
 ministre serbe s'est empressé de faire  
 exprimer au gouvernement autrichien  
 ses profonds regrets au sujet de cet in-  
 cident. Deux fonctionnaires serbes re-  
 connus coupables ont été arrêtés. Le  
 commandant de la forteresse de Belgra-  
 de a été destitué. »

Constantinople, 20 décembre,  
 7 h. 49 soir.

La Conférence préliminaire a tenu  
 aujourd'hui sa dernière séance; les plé-  
 nipotentiaires sont d'accord pour for-  
 muler leurs propositions dans ces ter-  
 mes acceptables pour tous.

La Conférence plénière avec les re-  
 présentants turcs paraît devoir se réunir  
 samedi.

La constitution sera promulguée in-  
 cessamment.

La nomination de Midhat-Pacha aux  
 fonctions de Grand Vizir a été très-bien  
 accueillie; On croit qu'elle hâtera la so-  
 lution attendue.

Le sultan a fait hier à M. de Chau-  
 dordy un accueil très-cordial.

Berlin, 20 novembre.

Le Reichstag a adopté aujourd'hui, en  
 troisième lecture, le reste des disposi-  
 tions de la loi qui doit servir d'introdu-  
 ction à la loi sur l'organisation judi-  
 ciaire, dans les termes conformes au  
 projet de compromis entre la Chambre  
 et le Conseil fédéral.

L'Assemblée a ensuite terminé la dis-

cuscion générale du projet de code de  
 procédure criminelle et, après avoir  
 passé à la discussion des articles, a  
 adopté les 7 premiers.

L'article 7 a été adopté au scrutin par  
 appel nominal, par 195 voix contre 124  
 dans les termes proposés en vertu du  
 compromis intervenu.

Il y aura une séance de nuit.

Semlin, 20 décembre.

Un obus a éclaté à bord du Monitor  
 le Maros, pendant qu'on chargeait la  
 pièce dans la tour.

Un enseigne de vaisseau et quatre  
 matelots ont été grièvement blessés;  
 sept hommes ont reçu des blessures  
 moins graves.

Les blessés ont été transportés à Sem-  
 lin, où ils reçoivent les soins que né-  
 cessite leur état.

Athènes, 20 décembre.

Dans sa séance d'hier, la Chambre  
 des députés a approuvé à l'unanimité la  
 convention consulaire entre la France  
 et la Grèce, conclue l'année dernière à  
 Paris.

Buda-Pesth, 20 décembre.

La Chambre-Haute vient de voter  
 sans discussion le budget de 1876. Le  
 ministre, président du Conseil, M. Tisza,  
 interpellé sur les affaires d'Orient par  
 le baron de Wenckhlm, déclare que le gou-  
 vernement hongrois désire la paix, mais  
 que si les intérêts de la Hongrie étaient  
 en jeu, il les sauvegarderait à tout prix.  
 Le ministre ajoute qu'il a confiance  
 dans le maintien de la paix.

Berlin, 20 décembre.

La Commission du Reichstag chargée  
 de l'examen du projet de loi relatif aux  
 droits compensateurs a résolu, vu l'état  
 des travaux de la Chambre et l'immi-  
 nence de la clôture de la session, d'in-  
 terrompre ses déclarations.

Lisbonne, 20 décembre.

Les dépouilles mortelles du duc de  
 Saldanha arrivées hier, ont été déposées  
 dans la chapelle de l'arsenal maritime.  
 L'enterrement a eu lieu aujourd'hui  
 avec tous les honneurs d'un prince.

Le Roi a assisté à l'office.

A la suite des pluies torrentielles qui  
 continuent, on signale des inondations  
 qui causent de grands dommages à  
 l'agriculture.

New-York, 20 décembre.

Il se confirme que M. Fish a fait  
 donner des explications et exprimé des  
 regrets au sujet de l'affaire du capitaine  
 Anfroy, attaché militaire près la légation  
 de France à Washington.

**DERNIERE HEURE**

Paris, jeudi 21 décembre,  
 1 heure 50 m., soir.

M. Meline, député de la gauche, est  
 nommé sous-secrétaire d'Etat au départe-  
 ment de la justice.

Londres, 21 décembre.

Le Times affirme de nouveau que si  
 la Turquie rejette les conseils de la Con-  
 férence et refuse l'occupation étrangère  
 de la Bulgarie, elle se trouvera isolée et  
 que les relations diplomatiques seront  
 rompues.

L'Angleterre ne fera rien pour la  
 secourir; elle veillera seulement à sau-  
 veguarder ses intérêts dans le Bosphore.

**COMMERCE**

**LAINES**

Melbourne, 1er novembre  
 (Avis mensuel de Commerce, Dewey et Cie.)

Les premières laines de la nouvelle tonne  
 ont été exposées en vente publique le 18 oc-  
 tobre et de 13,243 balles qui, depuis lors,  
 ont passé sous le marteau, 9,986 balles ont trouvé  
 preneurs. — Les catalogues des ventes jusqu'à  
 ce jour se composent principalement de laines  
 de ce genre. En laines lavées il n'y avait que  
 quelques balles lavées à l'eau froide, de  
 qualité bonne à moyenne. A cause de la sé-  
 cheresse qui a sévi pendant l'été et l'automne  
 derniers plusieurs propriétaires, qui dans les  
 années précédentes avaient leurs laines, ont  
 été obligés de vendre en suite. Les enchères  
 se sont faites avec un bon nombre d'acheteurs  
 et en présence d'un grand nombre d'acheteurs in-  
 digènes, d'Europe et d'Amérique. Aux prix  
 payés pour bonne laine à peigne avec quel-  
 ques charbons nous estimons qu'on aura fait  
 du peigné de fr. 8. à fr. 8.25. — Pour de la  
 laine sans charbons convenable à la fabrication  
 prix réalisés ont été très-élevés, on a payé 12  
 6/8 fr. pour 172 balles de la marque D B W,  
 et 11 5/8 fr. pour 700 balles de la marque  
 O S B Momaleng. Ce dernier achat a été fait  
 pour l'Amérique.

En laines pour la cardes on a opéré sur la  
 base de :

— Fr. 6. — Pour bonne laine, fine, assez pro-  
 pre.

— 5. — » laine défectueuse (bonnes  
 pièces).

— 5.30 — » agneau de bonne finesse,  
 assez propre.

— Fr. 5. — » finesse moyenne, char-  
 donneur.

Lavé à fond frais de lavage non compris.

C'est principalement la spéculation qui a  
 opéré jusqu'à maintenant, et il est peu probable  
 que ces hauts cours se maintiendront; nous  
 croyons plutôt que, dès que les navires  
 qui doivent arriver en temps pour les ventes  
 de février à Londres auront quitté notre port,  
 nous verrons s'établir des prix plus en pro-  
 portion avec ceux payés à Londres aux en-  
 chères du mois d'août, et si les nouvelles des  
 ventes de novembre qui doivent arriver sous  
 peu de temps ne reportent pas de hausse,  
 nous avons la certitude qu'une forte réaction  
 se produira sur notre marché. Le condition-  
 nement des laines de la nouvelle tonne varie  
 beaucoup et la plus grande partie laisse à dé-  
 sirer sous le rapport de la croissance. Les lai-  
 nes provenant des districts les plus éprouvés  
 par la sécheresse, sont plus courtes, de mèche  
 peu fournie et souvent cassante. Nous esti-  
 mons les rendements de ces laines de 1 à 2  
 0/0 inférieurs à ceux de la saison dernière. On  
 les moutons ont eu moins à souffrir de la sé-  
 cheresse, la laine est assez bien venue et de  
 même rendement que l'an dernier. En gé-  
 néral il faut considérer la nouvelle tonne infé-  
 rieure à celle de 1875. — Les laines sans dé-  
 faut deviennent chaque année plus rares et  
 nous trouvons les laines de la nouvelle tonne  
 bien charbonnées que jamais. Plusieurs  
 grands propriétaires, pour remédier à ce mal,  
 ont fortement dépeché leurs laines et ont fait  
 de 25 à 30 0/0 de pièces. — Nous avons égale-  
 ment à constater, que différentes bergeries  
 qui auparavant laissent à désirer sous le  
 rapport du conditionnement, sont cette année  
 bien dépêchées. — Pendant l'hiver une grande  
 mortalité, causée par le manque de nourri-  
 ture, a régné parmi les moutons et en consé-  
 quence il est presque certain, que la produc-

tion de cette année ne dépassera pas celle de  
 l'an dernier.

Les ventes actuelles se résument comme suit :